



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Lutte contre le renoncement aux soins

Question écrite n° 13817

### Texte de la question

M. Stéphane Testé attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le fait que de nombreux Français renoncent à se faire soigner. Ce phénomène toucherait, selon les études, près d'un Français sur quatre. Les soins dentaires et ophtalmologiques figurent parmi les postes de renoncement mais également certaines visites chez le médecin généraliste, ce qui pose de nombreuses difficultés, notamment en matière de dépistage. Il lui demande quelles solutions sont étudiées par le Gouvernement afin de lutter contre ce phénomène inquiétant qui touche de plus en plus de Français.

### Texte de la réponse

La lutte contre le renoncement aux soins est un objectif essentiel de la politique menée par le Gouvernement. C'est en ce sens que le Président de la République a pris l'engagement que les Français puissent accéder à une offre sans reste à charge après l'intervention combinée de l'assurance maladie obligatoire et complémentaire en matière de soins prothétiques dentaires, d'aides auditives et d'équipements d'optique, trois postes de soins caractérisés par des dépenses à la charge des assurés très élevées. Cet engagement a été concrétisé par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2019, après plusieurs mois de négociations. Ainsi, dès 2019, le reste à charge diminue sur les aides auditives et les soins prothétiques dentaires du panier 100 % santé grâce à l'instauration de plafonnements tarifaires et d'honoraires et à la hausse de la prise en charge par l'assurance maladie des aides auditives. Les assurés, bénéficiant d'un contrat de complémentaire santé responsable ou de la CMU-c, qui choisiront les soins du panier 100 % santé, n'auront plus de frais à leur charge à compter du 1er janvier 2020 pour les équipements d'optique et certains soins prothétiques dentaires. A partir du 1er janvier 2021, ce sera l'ensemble des soins et équipements des paniers de ces trois secteurs qui seront couverts intégralement.

### Données clés

**Auteur :** [M. Stéphane Testé](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13817

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Solidarités et santé](#)

### Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 29 avril 2019

**Question publiée au JO le :** [30 octobre 2018](#), page 9658

**Réponse publiée au JO le :** [7 mai 2019](#), page 4342